

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025 à 18H30

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 23 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 présents	Christophe Reynier-Duval Christelle Aubertin Béatrice Réhor Mariel Martin Romain Espinosa Jean-Antoine Espinosa Viviane Bécart	Christine Rieu Florian Ricou Mélanie Tricot Sylvie Gourdon Julien Dufay Maeva Aubertin Michèle Bugnet	Michel Légerot Danielle Lopez Nathalie Runser Jean Benat
1 procuration	Ghislaine Eynard a donné pouvoir à Christelle Aubertin		
4 absents	Laure Barnini Jennifer Bremond	Richard Giner Anne-Laure d'Alauzier	
Secrétaire de séance	Christelle AUBERTIN		
Délibération	02.12.14		
Objet :	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire – demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé au titre du dispositif « Investissements dans le secteur des soins de proximité »		
Rapporteur	Christophe REYNIER-DUVAL		
N° Acte	7.5.1		

Caderousse, comme bon nombre de communes françaises est malheureusement confrontée à la problématique des déserts médicaux. Aujourd'hui le village dispose de deux généralistes qui seront prochainement en retraite.

Pour anticiper ces départs et éviter de fragiliser davantage l'offre de soins dans le village, la commune a depuis l'automne 2023 engagé une démarche en lien avec Vaucluse Ingénierie et le corps médical du village.

En mai 2024 la commune a adhéré à Vaucluse Santé Attractivité; structure dédiée à l'accompagnement et la facilitation de l'installation de médecins en Vaucluse.

Depuis 2023, plusieurs réunions se sont déroulées en mairie et les discussions ont permis d'obtenir un constat partagé unanimement et une volonté commune de créer une maison de santé pluridisciplinaire dans le village. L'agence régionale de santé, la région sud, le département de Vaucluse, l'Etat ont été associés à l'ensemble de ces temps d'échanges.

Ces maisons de santé pluridisciplinaires sont des solutions opérationnelles permettant d'attirer des généralistes.

Le 5 septembre dernier, une lettre d'intention cosignée par les 2 médecins généralistes, 6 infirmières et kinésithérapeutes, 1 ostéopathe, 1 pharmacie, préalable indispensable à l'acceptation du dossier a été réceptionnée par les services de l'ARS et audité par la commission de coordination de l'offre de proximité départementale (CCOPD).

Le 20 septembre 2025, l'ARS a donné un avis favorable à ce projet.

Particulièrement sensible à cette démarche, la commune de Caderousse souhaite poursuivre son engagement en matière de rénovation, en créant une maison de santé pluridisciplinaire sur le site du boulodrome intérieur, dont elle est propriétaire, référencé sur la parcelle cadastrée G45 situé 12 cours

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025 à 18H30

Aristide Briand, pour une superficie de 1 422m². Ce projet de création consistera en des travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique d'un bâtiment existant dans le village.

Pour la réalisation de ce projet il est proposé à l'assemblée délibérante de solliciter les services de l'ARS au titre du dispositif « Investissements dans le secteur des soins de proximité » conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES			RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant HT en €	TTC	Nature des ressources	Montant HT en €	Taux en %
Etudes préalables	31 500€	37 800€	Département de Vaucluse - Maison de santé en Vaucluse	270 000€	20%
Travaux	1 133 547.94	1 360 257.53€	Région SUD – Service Santé Région	270 000€	20%
Honoraires maîtrise d'œuvre et contrôles	157 400.03	188 880.04€	ARS -Investissements dans le secteur des soins de proximité	200 000€	14.81%
Frais divers	27 552.03	188 880.04€	Etat – Fonds Vert	270 000€	20%
Mandataire SPL	62 967.13€	75 560.55€	Autofinancement travaux	340 000€	25.19
			Total ressources prévisionnelles – travaux	1 350 000€	100%
			Autofinancement études/SPL	62 967.13€	100%
			Total ressources prévisionnelles –études /SPL	62 967.13€	100%
Coût total prévisionnel	1 412 967.12€	1 691 250.14 €	Total ressources prévisionnelles – projet global	1 412 967.12€	100%

L'ARS mène en effet une politique d'accompagnement à l'investissement immobilier en santé, visant à préparer l'avenir. Parmi les axes forts de cette stratégie régionale, une priorité consiste à rénover ou reconstruire des établissements n'offrant plus les conditions de prise en charge digne et sécurisée en intégrant les exigences en matière de développement durable. Pareillement, quant à la priorité d'amplifier en région la dynamique SEGUR en allouant des compléments de financement à la stratégie régionale par la mobilisation du FIR et des CNR médico sociaux.

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre : Avril 2026
- Dépôt permis de construire : Juillet 2026
- Consultation des entreprises : août 2026
- Démarrage des travaux : Mars 2027
- Durée des travaux : 14 mois
- Livraison : Mai 2028

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2013-1211 du 23 décembre 2013 relatif à la procédure d'évaluation des investissements publics en application de l'article 17 de la loi n° 2012-1558 du 31 décembre 2012 de programmation des finances publiques pour les années 2012 à 2017.

Vu la délibération n°24.09.07 du conseil municipal du 24 septembre 2024 Contrat d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour le projet de création d'une maison médicale pluriprofessionnelle ;



SEANCE DU 2 DECEMBRE 2025 à 18H30

Vu la délibération n°02.12.12 du conseil municipal de ce jour portant approbation du contrat de mandat pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire à la SPL Territoire Vaucluse.

Vu les termes du dispositif Investissements dans le secteur des soins de proximité de l'ARS.

Considérant la nécessité de créer une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de Caderousse ;

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver le plan de financement tel que présenté ci-dessus, pour un montant global estimatif de 1 412 967.12 €HT.
- De solliciter l'octroi d'une subvention d'investissement auprès des services de l'ARS au titre du dispositif « Investissements dans le secteur des soins de proximité », à hauteur de 14.81% du montant des travaux, soit 200 000€HT ;
- Que les crédits de paiements seront prévus au budget 2026 ;
- Que l'ensemble des pièces complémentaires sera déposé en même temps que la demande auprès des services de l'ARS ;
- Que le projet n'a fait l'objet d'aucun commencement d'exécution avant le dépôt du dossier ;
- Que le Maire est autorisé à poursuivre toute démarche et signer toute pièce administrative relative à la présente délibération.

Dossier adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en sa séance le jour,
le mois et l'an que dessus.

Pour extrait conforme
Caderousse le 3 décembre 2025
Le maire, Christophe REYNIER-DUVAL
La secrétaire de séance, Christelle AUBERTIN

